DEPARTEMENT DES VOSGES

<u>VILLE DE RAON L'ETAPE</u>

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 11 OCTOBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Vingt et Un, le 11 OCTOBRE A 18H30

Extrait affiché le : 12 octobre 2021

> Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2021

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

<u>Objet</u>: Jumelage: convention d'accueil d'une collaboratrice occasionnelle bénévole.

Absents excusés :

Mme DEL MASTRO Marie-Claire

M. BURGER Emmanuel

N° 84/2021 Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Afin de contribuer aux activités de jumelage menées par la municipalité, Monsieur Joël COLIN, Adjoint Délégué, soumet au Conseil Municipal la création d'un poste de collaborateur (rice) occasionnel(le) bénévole et la désignation de Madame Christiane LAVAL dans cette nouvelle fonction. Une convention d'accueil fixant les conditions de présence et d'activités de Madame C.LAVAL sera rédigée.

Pour rappel, la collaboratrice occasionnelle est celle qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- La création d'un poste de collaboratrice occasionnelle bénévole œuvrant aux activités de jumelage,
- La désignation de Madame Christiane LAVAL en cette qualité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil prévue à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,